

Arrêté n° 2023-434

Fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale Session 2023

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2022-1470 du 25 novembre 2022 fixant les modalités d'organisation des concours et des examens professionnels des cadres d'emplois des infirmiers, des cadres de santé et des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté n° 2023-185 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 21 mars 2023 portant ouverture d'un concours externe de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale – Session 2023,

Considérant que les candidatures ont été reçues au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme jusqu'au 25 mai 2023 (cachet du prestataire faisant foi pour les envois postaux et 16h30 pour les dépôts à l'accueil du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme),

Arrête :

Article 1 :

Les candidats dont les noms suivent, sont autorisés à concourir, sous réserve de la production, au plus tard le premier jour des épreuves, soit le 28 septembre 2023 (date nationale), des pièces manquantes au dossier :

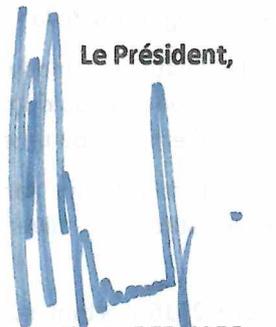
(cf. annexe jointe qui comporte 2 pages : pages 3 et 4)

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **23 AOUT 2023**

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : **24 AOUT 2023**



ANNEXE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom	Domaine
Monsieur	BARDENAT	BARDENAT	Franck	MEDECIN
Monsieur	BEAUME	BEAUME	Sébastien François Gérard	MEDECIN
Monsieur	BILLOT	BILLOT	Damien	MEDECIN
Monsieur	BLONSTEIN	BLONSTEIN	Benjamin	MEDECIN
Monsieur	BOULESTEIN	BOULESTEIN	Guillaume	MEDECIN
Monsieur	COLLART	COLLART	Clément Benoît Edouard	MEDECIN
Monsieur	CORETTE	CORETTE	Julien	MEDECIN
Madame	DARMON	DARMON	Hélène Julie	MEDECIN
Monsieur	DEJOANNIS	DEJOANNIS	Sébastien	MEDECIN
Monsieur	DEVANLAY	DEVANLAY	Raphaël Alexandre	MEDECIN
Madame	DUMINIL	TAUFOUR	Pauline	MEDECIN
Madame	FACHIN	FACHIN	Blandine	MEDECIN
Monsieur	FONTANEL	FONTANEL	Rémy	MEDECIN
Madame	GUTTMANN	GUTTMANN	Aline	MEDECIN
Monsieur	KERR	KERR	Geoffrey	PHARMACIEN
Madame	KLAMECKI	KLAMECKI	Leslie	MEDECIN
Monsieur	LAKHSSASSI CASTELAIN	LAKHSSASSI	Mehdi	MEDECIN
Monsieur	LANOUX	LANOUX	Thomas Georges Fabien	MEDECIN
Monsieur	LEROUX	LEROUX	Dimitri	PHARMACIEN
Monsieur	MAHI	MAHI	Zakaria	MEDECIN
Monsieur	MASSOUDI TOCHAHI	MASSOUDI TOCHAHI	Ramsès	MEDECIN
Madame	PASCUITO	DURUPT	Céline	MEDECIN
Monsieur	PEBRE	PEBRE	Thomas	MEDECIN
Monsieur	POUBEL	POUBEL	David Grégory	MEDECIN

Envoyé en préfecture le 23/08/2023

Reçu en préfecture le 23/08/2023

Publié le

ID : 063-286300140-20230823-AR_2023_434-AR

Madame	PUYFAUCHER	HOFFMAN	Laure	
Madame	RABOURDIN	RABOURDIN	Camille	MEDECIN
Madame	SUSLER	SUSLER	Alizée	MEDECIN
Madame	THELCIDE	THELCIDE	Chloé Eliane	PHARMACIEN
Madame	VILLARD	VILLARD	Silène Valentine Mariam	MEDECIN